



Rester chez soi

Voici quelques conseils de confinement vus par l'objectif d' Olivier Delaye depuis son jardin, à Caillatière



Ne pas perdre le Nord



Garder ses distances



Ne sortir que pour le nécessaire



Attendre l'éclaircie



Faire des réserves



Croire en l'avenir



Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel : ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org



Edito du Maire

Les cloches et la solidarité.

Chaque soir à 20h, les cloches sonnent pour remercier les soignants au nom de tous les habitants du village. Toutes celles et ceux qui, dans un monde de douleur et de peine alors que la nature est en fleur, font tout leur possible pour soigner, soulager et combler les carences affectives du moment. Un hommage tout particulier aux soignants de la résidence « Bon Rencontre », vous pouvez être fiers de ce que vous faites.

Merci à Alexandre Gallen qui chaque soir fait sonner les cloches et à tous ceux qui témoignent à leur manière leur gratitude.

Parce que se rendre utile aux autres est aussi une manière de redonner du sens à sa vie, plus que jamais la solidarité s'organise.

- Solidarité envers les personnes isolées de leurs proches. Un contact régulier s'est mis en place dès le début du confinement, pour apporter de l'aide ou tout simplement une oreille attentive.
- Solidarité envers les familles, la mairie a décidé de maintenir l'aide aux repas pendant la fermeture des écoles, des enfants qui fréquentent habituellement la cantine.
- Solidarité de la part des couturières de la commune qui sans relâche confectionnent des masques lavables. Ils viendront en complément de ceux promis par la région et ceux commandés par la commune.
- Solidarité de la part de Philipp Dawudian qui donne à chaque foyer du village un flacon de solution hydro alcoolique qu'il fabrique dans son usine d'Izeron.
- Solidarité envers notre personnel communal qui continue de travailler pendant le confinement et à qui nous attribuons une prime « COVID », et de la part de l'association Téro Loko et du chalet de Jalybou qui se sont organisés pour nous permettre de consommer localement.

N'oublions pas que la solidarité est un fabuleux facteur de résilience.





flash info

coronavirus / covid-19

PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS LES AUTRES

Accueil mairie

L'accueil de la mairie est fermé au public pendant le confinement, mais joignable par téléphone aux heures d'ouverture habituelles au **04 76 36 61 77** et par courriel ndomairie@wanadoo.fr

Le marché de producteurs

Il a lieu chaque mardi, grâce à l'autorisation d'être maintenu pendant le confinement, de 17h30 à 19h à Bon Rencontre.

Nous vous demandons de bien respecter les distances et les mesures règlementaires.

Commémoration du 8 mai 1945

Pas de cérémonie officielle avec du public cette année, en raison de la crise sanitaire. M. le Maire déposera une gerbe devant le monument aux morts.

Rappel masques tissu

Des masques tissu fabriqués par Michèle Lombard et Maryse Janssen (confectionnés à partir du patron de couture publié par le CHU) sont disponibles en mairie : il faut en faire la demande en téléphonant à la mairie, aux heures d'ouverture de l'accueil téléphonique, ou par courriel. Ces masques sont efficaces 4h, à laver et à repasser à 110° après utilisation, afin de les stériliser. Des masques pour enfants ont également été confectionnés et sont disponibles 'en quantité limitée).

Le port du masque ne doit pas faire oublier le respect des gestes barrières, et notamment le lavage des mains et la distanciation. Ces masques ne sont pas adaptés en situation de soins.

Appel aux dons : Michèle et Maryse manquent **d'élastiques** pour la confection de ces masques. Vous pouvez les apporter à la mairie (en appelant le secrétariat au préalable).

Un grand merci à nos couturières bénévoles !

Distribution de gel hydro alcoolique

Comme l'a indiqué M. le maire dans son édito, Philipp Dawudian donne à chaque foyer du village un flacon de gel hydro alcoolique qu'il fabrique dans son usine d'Izeron.

Dans la mesure du possible ces flacons seront distribués en même temps que le présent Osier flash. Pour les personnes qui ne l'auraient pas eu lors de cette distribution, ils peuvent le retirer en mairie en appelant le secrétariat avant ou venir le samedi 9 mai de 10h30 à 12h30.

Nous pourrions aussi organiser une livraison à domicile en cas de difficultés.



LETTRE D'INFO SPÉCIALE COVID-19

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et ses services mobilisés face au Covid-19

Avec la reconduction des mesures de confinement obligatoire pour les populations, la lutte contre l'épidémie du Covid-19 et sa propagation passe par une mobilisation collective des agents et des élus de la Communauté de communes pour préserver la continuité du service public.

Au sommaire de cette deuxième lettre d'info spéciale Covid-19 : soutien aux producteurs locaux, confinement et jardinage, élargissement de l'accueil des enfants du personnel nécessaire à la gestion de la crise et organisation des soins médicaux de ville.

ÉCONOMIE LOCALE

■ Carte interactive

La Chambre d'agriculture de l'Isère, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'ensemble de ses 47 communes membres soutiennent les producteurs locaux du territoire. Découvrez les producteurs locaux près de chez vous, grâce à la carte interactive mise en place par la Chambre d'agriculture de l'Isère.

■ Drive des producteurs

Onze producteurs locaux proposent leurs produits à la vente. Le client leur passe commande et récupère ses produits au moment convenu, sur le champ de mars, à Saint-Marcellin. Une initiative portée par la ville de Saint-Marcellin et la Chambre d'agriculture, soutenue par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Numéros utiles :

EAU ET ASSAINISSEMENT
Permanence téléphonique /

☎ 04 76 36 90 57

ou par courriel : contact@eau.smvic.fr

DÉCHETS MÉNAGERS

Permanence téléphonique /

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

☎ 04 76 38 66 03

ou par courriel : tri.dechets@smvic.fr

La déchèterie de Saint-Sauveur est ouverte aux professionnels uniquement.

ENVIRONNEMENT

Confinement et jardinage : adopter de nouvelles pratiques.

Le confinement est propice au jardinage. Comment gérer les déchets verts pendant cette période ? Des pratiques durables et vertueuses.

1 = 10 : 1 heure passée à valoriser les déchets du jardin = 10 heures d'entretien gagnées.

Quelques conseils faciles à mettre en œuvre au jardin : mulching, paillage et compost. Ces gestes simples permettront de réduire les factures d'eau et de produits phytosanitaires, ainsi que les trajets en déchèterie, même en période d'ouverture normale.

ENFANCE & JEUNESSE

La Communauté de communes propose, depuis le début du confinement, un dispositif gratuit d'accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire. Depuis le 10 avril, les conditions de prise en charge sont élargies à d'autres catégories professionnelles et concernent les familles dont au moins un des parents exerce ces professions.

☎ Pour les 0-3 ans : [04 76 64 09 50](tel:0476640950)

☎ Pour les 3-16 ans : [04 76 64 86 88](tel:0476648688)



Organisation des soins de ville pour la prise en charge des patients COVID-19 et des patients présentant d'autres pathologies sur le territoire

→ Le médecin traitant : votre premier interlocuteur quel que soit le besoin en soins

Quels que soient les symptômes (suspicion COVID-19 ou non) et hors cas d'urgence, il faut contacter son médecin traitant.

C'est lui qui décide de la prise en charge appropriée.

→ Composez le 15 (numéro d'urgence) :

- En dehors des horaires de journée, la nuit ou le week-end et quels que soient les symptômes,
- Si vous n'avez pas de médecin traitant.

Ce numéro de téléphone unique par département donne accès au Samu (service d'aide médicale urgente) qui vous orientera vers le médecin de garde sur le territoire s'il n'y a pas d'urgence médicale avérée ou vers le centre COVID dont vous dépendez.

→ En cas de pic épidémique sur le territoire : trois centres COVID-19 pour une prise en charge des patients en complémentarité avec le Centre hospitalier de Saint Marcellin

C'est votre médecin traitant qui décidera de vous renvoyer ou non vers le centre COVID-19 dont vous dépendez, selon votre lieu de domicile :

CENTRE COVID DE VINAY

Vinay - salle du conseil municipal - Mairie de Vinay, 7 Place de L'Hôtel de ville.



FAITES VOUS SOIGNER SANS ATTENDRE, QUELLE QUE SOIT VOTRE PATHOLOGIE !

En ville comme en milieu rural, au sein de leurs cabinets ou en centres dédiés, médecins et infirmiers veillent à éviter les contacts entre les patients présentant des symptômes COVID-19 et ceux consultant pour d'autres motifs.

Toutes les précautions sont prises pour que l'accueil des patients non-porteurs du virus se fasse dans les meilleures conditions et que le risque de contamination soit évité.

Vous pouvez donc vous rendre sans risque de contamination chez votre médecin traitant, infirmier, pharmacie et laboratoire de biologie médicale pour la prise en charge de vos pathologies courantes.

Le suivi médical ou des consultations pour des symptômes inquiétants hors COVID-19, quels qu'ils soient, ne doit pas être sous-estimé. Cela concerne les patients atteints d'une maladie chronique ou de troubles psychiatriques, les femmes enceintes et les jeunes enfants, les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente mais également les prises en charge médicales qui ne peuvent être différées comme la cancérologie par exemple.

LIGNE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN psychologique confidentielle /

Le confinement auquel sont soumis de plus en plus fortement les habitants, les familles, les jeunes, les adolescents, les enfants, les personnes en perte d'autonomie, les personnes seules peut provoquer un certain nombre de difficultés telles que, l'épuisement, des tensions, des sentiments de solitude, le burn out parental, de repli sur soi, des violences, des comportements addictifs, suicidaires...

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, les villes de Saint-Marcellin et Vinay et le Département de l'Isère mettent en place une ligne d'écoute et de soutien psychologique confidentielle mutualisée :

 **04 76 38 53 03**

du lundi au vendredi

de 10h à 12h et de 14h à 16h



notre site internet

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr



nos réseaux sociaux

[facebook](#) / [twitter](#) / [instagram](#)

Au conseil municipal du 10 mars 2020

1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de la commune

Le compte administratif 2019 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	301 539,21 €
Recettes	393 499,23 €
Résultat de l'exercice	91 960,02 €
Résultat antérieur reporté	168 550,71 €
Résultat de clôture	260 510,73 €

Section d'investissement

Dépenses	187 637,21 €
Recettes	276 666,57 €
Résultat de l'exercice	89 029,36 €
Résultat antérieur reporté	- 149 437,94 €
Résultat de clôture	- 60 408,58 €

Résultat global : 200 102,15 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2019 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2019 de la commune établi la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2019 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier de Vinay.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 260 511 € de la section de fonctionnement. Il propose d'affecter 60 409 € à la section d'investissement et de reporter 200 102 € en fonctionnement.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

2) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2020 les taux des différentes taxes (habitation – foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). En 2019, comme en 2018, aucune augmentation n'avait été appliquée et les taux s'établissaient ainsi :

- taxe d'habitation	12,33 %
- taxe foncière sur le bâti	18,39 %
- taxe foncière sur le non bâti	53,65 %

Après deux années sans augmentation, il serait nécessaire de prévoir une légère hausse de ces taux pour notamment tenir compte de l'inflation et des investissements réalisés par la commune. Toutefois devant les incertitudes que fait peser l'épidémie de covid19 et notamment son impact sur l'économie, le maire propose de ne pas augmenter les impôts et de maintenir pour l'année 2020 les taux d'imposition appliqués en 2019.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

3) Vote du budget de la commune

- **Budget primitif 2020**

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 562 773 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère générales :	94 600 €
- charges de personnel :	121 470 €
- frais divers de gestion :	113 400 €
- intérêts de la dette :	26 000 €
- virement à l'investissement :	200 102 €
- dépenses imprévues :	7 201 €

Les principales recettes :

- dotations et attributions Etat et Département :	188 200 €
- impôts :	135 000 €
- excédent 2019 :	200 102 €
- revenus des locations :	20 000 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 445 811 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- le déficit de clôture 2019 de la section investissement : 60 409 €
- le remboursement du capital : 38 600 €
- le remboursement du prêt à court terme pour travaux Promenade de la Chapelle : 150 000 €
- les travaux de la basilique : 66 200 €
- travaux aménagement 3ème classe à l'école ; 40 000 €
- le reste à financer pour l'élaboration du PLU : 16 000 €
- frais de notaire suite à l'acquisition propriété Magguili non réglés en 2019 : 11 000 €
- travaux à Bon Rencontre : 25 000 €
- frais d'études pour cimetière, lotissement communal et atelier communal : 15 000 €
- divers frais géomètre : 5 300 €

Les principales recettes :

- subventions du Département : 72 300 €
- virement de la section de fonctionnement : 200 102 €
- affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement : 60 409 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2018 : 100 000 €
- fonds de concours communauté de communes : 10 000 €
- recette taxe d'aménagement : 3 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2020 de la commune.

RENTRÉE 2020 – 2021

ÉCOLE de NOTRE DAME de l'OSIER

INSCRIPTIONS

- Pour les enfants nés en 2017 qui entrent en Petite Section de maternelle,
- Pour les nouveaux élèves de Moyenne Section, Grande Section et CP.

Prendre contact avec l'école uniquement par mail :
ce.0380808x@ac-grenoble.fr

Pièces à fournir pour l'inscription :

- carnet de santé de l'enfant (photocopie des pages de vaccin)
- livret de famille (photocopie)
- attestation de pré-inscription délivrée par la mairie du domicile
- certificat de radiation si scolarisé précédemment.

Information services du Département ouverts

DIRECTION
TERRITORIALE
DU SUD
GRESIVAUDAN

isère
LE DÉPARTEMENT

Le Département de l'Isère reste
proche de vous.

Les professionnels administratifs, sociaux et médico
-sociaux des services Solidarité (Action sociale, Protection
Maternelle Infantile, Aide Sociale à l'Enfance), **et Autonomie**,
du Département restent disponibles et joignables
par téléphone.

N'hésitez pas à contacter la Maison Du Département
au: **04.76.36.38.38**

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30
à 17h30.**

Réouverture des déchèteries intercommunales pour les particuliers : conditions d'accès liées au Covid 19



Saint Marcellin Isère Vercors Communauté vient de décider de rouvrir ses déchèteries intercommunales aux particuliers à partir du lundi 27 avril selon des modalités spécifiques et dans le respect des mesures sanitaires. Le service de déchèterie mobile est également remis en place sous certaines conditions.

Modalités d'accès aux déchèteries

L'accès se fera par demi-journées et sur prise de rendez-vous au préalable.

Il est rappelé que dans le contexte actuel exceptionnel, les déplacements en déchèterie ne doivent s'effectuer qu'en cas de réelle nécessité.

Pour vous rendre en déchèterie, vous devrez vous munir de votre attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée en cochant le cas N°2 (suivant les instructions du Ministère de l'Intérieur).

**Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de 1^{ère} nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.*

Avant de se rendre à la déchèterie il faut :

- **Prendre un rendez-vous obligatoire par téléphone au 04 76 38 66 03 à partir du jeudi 23 avril, pendant les horaires d'ouverture de l'accueil du service Gestion et valorisation des déchets, du lundi au vendredi** → 8h30-12h30 et 13h30-18h (uniquement pour les particuliers).
- **Lors de leur appel, les usagers doivent donner les informations suivantes :**
 - Nom et prénom
 - Commune de résidence
 - Immatriculation du véhicule qui se rendra à la déchèterie
 - Type et volume des déchets

A la fin de cet appel, il sera communiqué aux usagers une date et une heure de passage à la déchèterie qu'il faudra impérativement respecter.

Lors du passage à la déchèterie :

- Un contrôle est effectué à l'entrée des déchèteries : vérification de la prise de rendez-vous par le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule.
- Le nombre de véhicules sur le quai de vidage est limité.
- 1 seule personne par véhicule est autorisée et le port du masque est fortement conseillé.
- L'accès est limité à 1 personne par foyer, 1 fois par semaine

A partir du lundi 27 avril, les horaires disponibles pour les particuliers sont :

- Pour les déchèteries de **Saint Sauveur et Vinay**
 - Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h
- Pour la déchèterie de **Saint Quentin sur Isère**
 - Le lundi de 14h à 18h
 - Le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Les horaires pour les professionnels :

- Pour la déchèterie de **Saint Sauveur** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- Pour la déchèterie de **Vinay** : le mardi et le vendredi de 8h30 à 12h

Attention : les vendredis 01 et 08 mai sont des jours fériés, les déchèteries seront donc fermées.

Pour les apports de **déchets verts** (sans autres déchets), des créneaux d'accès sont réservés sur la plateforme de saint Sauveur, en plus de la déchèterie.

Reprise du service de déchèterie mobile

Là encore, pour se rendre à la déchèterie mobile, il faut se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire dûment complétée en cochant le cas N°2 : « *Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de 1^{ère} nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées* ».

- **La prise de rendez-vous préalable est obligatoire au numéro d'accueil du service de Gestion et valorisation des déchets**, avec les mêmes informations à préciser.
 - Attention, la qualification des déchets et leur volume doivent être précis car la déchèterie mobile a un nombre restreint de déchets acceptés et un volume limité de stockage.
- Un contrôle d'accès sera en place : vérification de la prise de rendez-vous par le numéro de plaque d'immatriculation du véhicule.

A ce jour, le planning de la déchèterie mobile est le suivant :

- Lundi 04 mai : **Saint Antoine l'Abbaye** (au lieu du samedi 02 mai), 10h30-12h30 et 13h-15h
- Mercredi 06 mai : **Poliénas** (comme prévu initialement), 10h30-12h30 et 13h-15h
- Lundi 11 mai : **Varacieux** (au lieu du samedi 09 mai), 10h30-12h30 et 13h-15h

Après la fin de période de confinement, le planning initialement prévu pour le déploiement de ce service dans les communes devrait être de nouveau valable.

Consultable sur : <https://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/4414-points-d-apport.htm>

Pour rappel, concernant les points d'apport volontaire, il convient de bien respecter les consignes de dépôts des déchets ménagers dans les conteneurs appropriés et non pas à côté des moloks sur les points d'apport volontaire.

Pour suivre l'actualité du territoire durant cette crise sanitaire, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet ou sur nos réseaux sociaux.

<https://www.facebook.com/saintmarcellin.vercors.isere/>

<http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

https://twitter.com/SMVI_communaute

Informations La Poste en Isère

Services Courrier et Colis

Les lettres et les colis seront livrés la semaine du 27 avril du lundi au jeudi ainsi que la semaine suivante, les vendredis 1er et 8 mai étant fériés.

Grâce aux brigades dédiées, composées de facteurs professionnels renforcés par des équipes de postiers volontaires et de personnel temporaire, la distribution de la presse quotidienne est quant à elle d'ores et déjà assurée 5 fois par semaine, du lundi au vendredi et le sera 6 jours par semaine à partir du 11 mai.

A noter que les services de proximité comme le portage de repas, de médicaments ou les visites de lien social sont maintenus du lundi au samedi depuis le début de la crise.

Grâce à ce dispositif et à la mobilisation de nos équipes, ce sont 1,2 million de colis et près de 10 millions de lettres qui sont distribués chaque semaine en Auvergne-Rhône-Alpes.

Tous les sites de distribution courrier-colis du département sont ouverts et ont permis ce jour d'assurer **98 %** de nos tournées sur l'ensemble du département.

Bureaux de poste : une accessibilité renforcée

La Poste continue de se mobiliser en renforçant son dispositif de présence territoriale. La mobilisation des postiers permet d'assurer nos missions prioritaires et les opérations essentielles tout en protégeant la santé des postiers et des clients.

En plus des 60 bureaux ouverts dans le département cette semaine, La Poste renforce la présence postale avec 12 bureaux supplémentaires afin de porter le nombre de bureaux opérationnels à 72

Ce dispositif repose sur un système de permanences adapté à la fréquentation attendue et des niveaux de service (courrier, colis, Banque Postale et téléphonie mobile) accessibles sur l'ensemble du territoire national tant en milieu rural qu'en milieu urbain si les conditions techniques et sanitaires le permettent.

Les 12 bureaux de poste rouverts la semaine prochaine : dont TULLINS lundi 9h30-12h / 14h-16h

Qui s'ajoutent aux 60 bureaux déjà ouverts : dont SAINT MARCELLIN

La Poste densifie sa présence notamment en zone rurale.

Cet objectif sera aussi atteint, en lien avec l'Association des Maires de France, grâce aux Agences Postales ouvertes et à celles qui se préparent à la réouverture. Nous remercions sincèrement l'ensemble des Maires.

Dans le département de l'Isère, **75 Agences Postales Communales** sont ouvertes .

L'appui des relais commerçants qui sont ouverts renforce encore d'avantage l'accessibilité aux services de La Poste. Dans le département **58 Relais Poste Commerçants** sont ouverts.

De nombreux services accessibles à distance

Dans le cadre des directives mises en place par le gouvernement pour limiter la pandémie COVID-19, La Poste rappelle que le strict respect des mesures barrières nécessaires à la protection des chargés de clientèle et des clients, conditionne chaque jour l'ouverture effective des bureaux de poste sur l'ensemble du territoire.

Les postiers sont mobilisés pour accueillir et servir tous les clients, les mesures barrières mises en place pour les protéger peuvent allonger le temps d'accès aux services. Consciente de ces désagréments, La Poste remercie ses clients pour leur patience et leur compréhension.

La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires.

De nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone (au 3631 pour La Poste et au 3639 pour La Banque Postale) ou via les sites et applications numériques de La Poste et de La Banque Postale depuis leur domicile (laposte.fr et labanquepostale.fr).

Pour l'envoi des courriers et colis, sur le site laposte.fr, il est possible de réaliser depuis chez soi :- l'impression de timbres et d'étiquettes Colissimo

- l'envoi de lettres recommandées en ligne à valeur juridique
- le transfert temporaire de courrier à une nouvelle adresse
- l'envoi d'un Colissimo depuis une boîte aux lettres

Pour les clients de La Banque Postale, pour réaliser des opérations bancaires, le site de labanquepostale.fr et le 3639 permettent notamment de :

- consulter le solde,
- réaliser des virements
- modifier son découvert autorisé
- activer le paiement sans contact de sa carte bancaire





Protection des aînés et personnes vulnérables en période de COVID19



En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors

Vous vivez seul(e)s ?
Vous êtes âgé(e)s
N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.



Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre mairie
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous

Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

Une question ? Un renseignement ?

Toutes les réponses sans sortir de chez vous
www.contacterlagendarmerie.fr



Violences conjugales : réagir peut tout changer !

En parler, victimes ou témoins :

3919 : violences faites aux femmes - numéro anonyme et gratuit - lundi au samedi de 9h à 19h
0800.400.235 : 24h/24-7j/7-accueil écoute-information sur les droits-numéro spécifique à la Corse
119 : enfance en danger 24h/24 7j/7
Associations d'aide aux victimes
AIV : 04.76.46.27.37
France Victimes 38 : 04.74.53.58.13
ISIS Nord Isère : 04.74.19.24.30

Des relais pour signaler :

Entourage, voisins : votre témoignage peut tout changer

Cellule de médiation des tensions et conflits conjugaux (2B) : 04 95 58 50 57

Pharmacies : donner l'alerte depuis une pharmacie, c'est maintenant possible !

Plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes :

arrêtonslesviolences.gouv.fr

Des gendarmes spécialement formés vous orientent 24h/24, 7j/7

Lors d'un contrôle ou à la brigade, signalez les violences : les gendarmes sont là pour vous aider.

Et n'oubliez pas, en cas d'urgence, faites le 17 ou le 114 (alerte SMS)



Entrepreneurs, artisans, collectivités...vous vous posez des questions sur la SÉCURITÉ NUMÉRIQUE de vos systèmes informatiques, sur la SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE et l'ENVIRONNEMENT de votre entreprise ?

#RÉPONDREPRÉSENT et faire face à toutes vos interrogations, la gendarmerie vous conseille en temps réel...

cptm.ggd38@gendarmerie.interieur.gouv.fr
04.76.91.36.02



CYBERSÉCURITÉ



- Hameçonnage (Phishing)
- Rançongiciels (ransomwares)
- Cagnottes en ligne
- Télétravail
- Visioconférences
- Hygiène informatique
- Faux supports techniques



SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

- Atteintes aux savoir-faire
- Atteintes à la réputation
- Atteintes physiques sur sites
- Intrusions consenties
- Risques informatiques
- Risques financiers
- Fragilités humaines
- Fragilisation / désorganisation



OPÉRATION TRANQUILLITÉ ENTREPRISES ET COMMERCES

Vos locaux professionnels sont situés sur une commune relevant de la **compétence territoriale de la gendarmerie**, inscrivez vous en :

- **Signalant** au moyen d'un formulaire spécifique, la fermeture de vos locaux ou de tout événement exceptionnel (réception de matériaux de valeurs...)
- En **renforçant** ses surveillances, la gendarmerie **dispose** des informations et des contacts privilégiés avec votre organisme
- **Demandez ce formulaire en ligne** pour une prise en compte de vos attentes



La gendarmerie, solidaire des territoires face à la crise sanitaire

PRÉVENTION DES ACTES DE MALVEILLANCE



- Mise en place de dispositifs de sécurisation et anti intrusion d'un site : vidéoprotection, contrôle d'accès, alarme...
- Estimation du risque et mise en place de mesures méthodologiques, sur l'aspect : humain, organisationnel et technique

GENDARMERIE NATIONALE

La sécurité numérique à la maison pendant la crise du Coronavirus

LES CYBERCRIMINELS

LES PIÈGES

- Escroqueries et hameçonnages liés aux produits sanitaires (masques, gel hydroalcoolique, médicaments)
- Logiciels malveillants et autres virus informatiques
- Application Coronavirus détournées
- Ne cliquez pas sur des liens de sources inconnues
- Méfiez-vous des publicités alléchantes
- Vérifiez à deux fois l'origine des appels aux dons
- Ne donnez pas vos coordonnées bancaires sur des sites inconnus
- Vérifiez les mises à jour de vos systèmes d'exploitation et antivirus
- Sauvegardez régulièrement vos données

En cas de fraude à la carte bancaire, signalez-le à votre banque et sur la plateforme PÉRENVAL sur



ATTENTION FAUSSES INFORMATIONS



Beaucoup d'informations circulent, il est important d'éviter de propager soi-même de fausses informations :

- Qui est l'auteur ? Quelle est son intention ?
- Quelle est la nature du site ? Qui est son éditeur ?
- Quelle est la source de l'information ? A-t-elle été publiée sur d'autres sources de confiance ?
- De quand date l'information ? Est-ce que l'information est cohérente (lieux, dates, personnes) ?
- Que disent les commentaires sur le site et sur les réseaux sociaux qui rapportent cette information ?

INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DES SOURCES OFFICIELLES : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

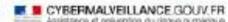
Information CORONAVIRUS COVID-19

TÉLÉTRAVAIL



- Respectez les règles de sécurité numérique et les procédures auxquelles vous êtes habitué ; restez attentif et n'hésitez pas à vérifier par un contre-appel l'identité d'un interlocuteur
- Séparez autant que possible vos activités et données personnelles ou professionnelles ; interdisez l'accès de vos équipements professionnels à vos proches
- Utilisez le VPN (réseau privé sécurisé) fourni par votre employeur
- Assurez-vous de connaître les personnes à contacter et rendez compte de tout incident

POUR PLUS DE CONSEILS ET VOUS FAIRE ASSISTER EN CAS D'INCIDENT, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE NOTRE PARTENAIRE :



DES ENFANTS CONNECTÉS



- Parlez avec vos enfants DES RISQUES SUR INTERNET et soyez toujours à leur écoute
- Pour l'école à la maison, n'utilisez que les plateformes officielles et évitez les réseaux sociaux réservés aux plus grands.
- Pour les plus jeunes, rappelez-leur de ne jamais discuter avec des inconnus et utilisez des outils de contrôle parental.
- Comme pour les logiciels et matériels des plus grands, changez les mots de passe par défaut, vérifiez les configurations de sécurité et les mises à jour.



BRIGADE numérique

Pour toute question, 24h/24, 7j/7 :

www.contacterlagendarmerie.fr

En cas d'urgence, contactez le 17



Message du club de l'amitié

Suite aux mesures sanitaires liées au coronavirus, les activités du club sont suspendues jusqu'en septembre à condition que les mesures suspensives soient levées.

Protégez-vous, protégez les autres et bon courage.

Page ouverte à une activité locale

Le Jardin des Alpes, s'organise pour vos jardins et pour sa survie !

Comment et quand nous acheter des plantes :

Tous les quinze jours, le mardi soir, au marché de Notre Dame de L'Osier, prochaine présence le 12 mai.

Sur notre site internet, vous pouvez commander et payer en ligne nos plantes, en sélectionnant "enlèvement sur place", vous ne paierez pas les frais de port et nous vous indiquons quand venir chercher vos plantes. jardindesalpes.fr

Le mercredi 9h-12h/13h30-17h et le samedi 9h30-12h30, vous pouvez venir nous acheter des jeunes plants de légumes et des aromatiques librement, en respectant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.

Pour les fleurs de jardin, envoyez-nous un mail, avec votre liste à l'avance, pour qu'on ait le temps de préparer la commande et que vous puissiez venir la chercher en "drive", nous n'avons pas le droit de vous laisser déambuler et choisir dans la pépinière comme d'habitude. jardindesalpes38@gmail.com

Nous vendons aussi des sacs de terreau, qualité professionnelle de 70l à 10€.

Petite idée pour la fête des mères : nous avons de très belles pivoines, que nous vendons entre 20 et 25€.

Un grand MERCI à tous ceux qui sont déjà passés et à ceux qui passeront, se tourner vers les producteurs locaux en ce moment, c'est vraiment les soutenir !

Toute l'équipe du Jardin des Alpes vous souhaite, la santé, une bonne fin de confinement, en espérant que les osiérins et leurs proches ne sont pas trop touchés.

Dorian, Chloé, Mélanie et Anthony



Producteur Eco Responsable : Engrais et traitements AB, terreau écologique Ecolabel, gestion différenciée...

Production de plus de 1700 variétés de vivaces,
Conceptions et réalisations paysagères

jardindesalpes.fr

Tel: 04.76.64.91.55

Horaire : du lundi au vendredi: 8h -12h 13h-17h



La recette Téro Loko du moment : le pesto aux fanes de carottes

Les recettes de Téro Loko

Pour 6 personnes / Préparation : 10 minutes / Niveau : facile

Ingrédients :

- Fanes de carottes
- 80 ml d'huile d'olive
- 2 gousses d'ail ou aillet
- 40g de graines de courge ou de tournesol ou noisettes ou pignons
- 60g de parmesan

1. Faites griller les graines de courge ou de votre choix dans une poêle sans matières grasses.
2. Lavez les fanes de carottes, coupez les tiges dures, ne laissez que le morceau de tige avec les feuilles. A l'aide d'un blender ou d'un robot mixer les fanes de carottes avec l'huile d'olive, l'ail pelé et dégermé, les graines de courge et le parmesan. Mixez bien, jusqu'à ce que la consistance soit bien homogène.
3. Placé au frais, ce pesto se conserve environ une semaine, mais vous pouvez également congeler le pesto en le mettant dans un bac à glaçons et ainsi faire des portions facilement utilisables. Au congélateur il se conserve 6-8 mois.

Vous pouvez utiliser le pesto pour accompagner des pâtes, mettre dans un cake salé, faire des petites tartines pour l'apéro, etc...

Bon appétit !

Le coin internet

Retrouvez la vidéo sur les usages en forêt de Chambaran en ligne !

Réalisée par les Chartes Forestières Bas-Dauphiné Bonnevaux et Chambaran, en partenariat avec la section audiovisuelle du lycée Léonard de Vinci à Villefontaine, la vidéo « une forêt en partage » vous propose de découvrir ou redécouvrir tous les usagers de nos forêts. A qui appartient la forêt ? Pourquoi les arbres sont-ils coupés ? Où vont les bois ? ... Une petite balade en forêt vous apportera toutes les réponses, il vous suffit de suivre le randonneur. Bonne balade !

Vous trouverez une version courte de 5 minutes à l'adresse suivante :

<https://youtu.be/5luqLPIm7Zs>

Ainsi qu'une version longue d'environ 10 minutes à l'adresse suivante :

<https://youtu.be/ECKRSvwtH6M>

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

➤ Vente de gel hydro alcoolique

Possibilité de commander du **gel hydro alcoolique** directement auprès de l'entreprise de M. Philipp Dawaudian **ConcordTextile** située 907 route du Pont d'Izeron 38160 Izeron. Tel : 09 52 55 05 40 / Mail : ct.commandes@outlook.fr

Site internet : concordtextile.com

Livraison possible en mairie

➤ Vente de Masques (liste non exhaustive à titre indicatif)

- Prochainement dans les grandes enseignes de la distribution alimentaire
- Information reçue en mairie : **Faurpack sarl** 85 RN 92 ZA La Croisée 38160 Chatte
Tel : 04 76 36 42 83 - 06 30 17 09 60 - Email faurpack@orange.fr

Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 28 mai 2020** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.